

Département  
de la MOSELLE

**COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK**

Arrondissement  
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers  
élus : **15**

**Séance du 16 janvier 2024**

en fonction : **14**

Conseillers présents : **12**

**Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire**

**Présents** : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. BERGER Laurent ; M. HILD Didier ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. Jean-Marc SINDT ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT ; Mme MARCK Christelle

**Présent par procuration** : M. RISCH Jérôme donne procuration à Mme DELAPORTE Marjorie  
M. KOP Patrice donne procuration à M. GABRIELE Jérôme

**6 – Encaissement d'un chèque Groupama suite au sinistre sur la porte d'entrée au «1 Rue de l'Abbé Senzy » à Kerling**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le 16 mai 2021 il a été dans l'obligation de porter plainte à la BTA de Rettel suite au constat de dégradation de la porte d'accès principal des appartements communaux situés au 1 Rue de l'Abbé Senzy à Kerling-Lès-Sierck. Il explique que ce sinistre a été déclaré à l'assureur de la mairie et enregistré sous le numéro 2021629240 002. Par délibération du 10/09/2021 en point 8 un chèque d'avance de remboursement avant facture de la société GROUPAMA de 3 321.01 € avait été validé pour encaissement. Suite au remplacement de ladite porte et au paiement de la facture, Monsieur le Maire présente un deuxième chèque N° 0355221 d'un montant de 1 423.29 € constituant le solde de remboursement par GROUPAMA.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré, est favorable à l'encaissement de cette somme à l'unanimité des membres présents et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente décision en lui donnant pouvoir pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 16 janvier 2024

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture  
057-215703612-20240116-0616012024-DE  
Date de télétransmission : 19/01/2024  
Date de réception préfecture : 19/01/2024